

Présentation générale des Centres de gestion

Un acteur incontournable de la Fonction Publique Territoriale

INTEGRER LA FPT

Ils ont pour mission d'aider les collectivités locales dans la gestion de leurs ressources humaines en assurant différentes missions obligatoires ou facultatives.

Sont obligatoirement affiliés au Centre de Gestion, les collectivités territoriales et établissements publics dont l'effectif est inférieur à 350 agents fonctionnaires, titulaires et stagiaires à temps complet. Les autres collectivités et établissements publics peuvent s'affilier volontairement au Centre de Gestion de leur département.

Que vous soyez Élu(e), gestionnaire RH, agent(e) public ou que vous souhaitez rejoindre la Fonction Publique Territoriale, le Centre de Gestion est l'interlocuteur incontournable.

Les Centres de Gestion : des centres ressources au service des collectivités

Les Centres de Gestion apportent une réponse globale à la gestion des ressources humaines dans les collectivités territoriales et établissements publics affiliés, dans le respect du statut de la Fonction Publique Territoriale.

Pour en savoir plus, [consulter le descriptif des missions obligatoires](#).

Partenaire direct des collectivités locales, chaque Centre de Gestion a également développé des missions facultatives et optionnelles relevant de l'initiative locale visant à apporter un conseil et une assistance en matière de gestion du personnel territorial.

Pour en savoir plus, [consulter le descriptif des missions facultatives et optionnelles](#).

Enfin, chaque collectivité territoriale ou établissement public non affilié peut conclure des conventions avec le CDG de son département concernant l'intégralité de ses missions.

mesurer sa fréquentation, améliorer l'expérience de navigation et l'interaction avec les réseaux sociaux.

OK